

AVIS n° 08/10-N°1
relatif à l'habilitation de l'Université d'Orléans - École polytechnique de l'Université d'Orléans
(Polytech'Orléans)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université d'Orléans - École polytechnique de l'Université d'Orléans (Polytech'Orléans),
- Vu le rapport établi par Mme C.Cabassud et M.A.Mora, et présenté lors de la séance plénière du 7 octobre 2008

Lors de son examen dans le cadre de la campagne périodique, l'école n'avait pas explicité une demande d'habilitation pour des diplômés - habilités en formation initiale- qu'elle souhaitait préparer par la formation continue.

Après délibération, la Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Habilitation pour 6 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer par la formation continue du titre d'Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université d'Orléans, dans les 3 spécialités – Mécanique et énergétique - Electronique et optique – Génie civil .

Après délibération, la CTI émet un avis favorable

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 4 novembre 2008

Le président



Bernard REMAUD